

Carte citoyenne de Sainte-Adèle



Qu'est-ce que la carte citoyenne de Sainte-Adèle?

C'est une carte qui permet de s'identifier en tant que citoyen(ne) de Sainte-Adèle et qui donne accès à des tarifs préférentiels. Elle s'adresse aux contribuables adélois, leur conjoint(e) ainsi que leurs enfants.

Elle remplace :

La carte d'abonné de la bibliothèque donnant accès aux services et activités de celle-ci ainsi que la carte annuelle de la plage délivrée les années précédentes.

Elle est requise lors de l'inscription aux activités :

- Du Service des loisirs
 - Camp de jour d'hiver et d'été
 - Ski-optimiste
 - Programmation des activités
 - Tennis
- Des organismes partenaires dont l'inscription est gérée par le Service des loisirs

Elle permet le tarif résident

- À la plage Jean-Guy Caron (gratuit)
- Au Parc Doncaster (\$)
- Aux terrains de tennis (\$)
- Aux événements de la Place des citoyens (\$)
- Bibliothèque (abonnement gratuit)

Elle donne un accès privilégié

- À certains événements mis sur pied par la Ville de Sainte-Adèle
- À l'écocentre.

Comment l'obtenir et quels sont les frais?

Chaque membre de la famille doit se présenter à la **Bibliothèque** ou au **Service des loisirs** pendant les heures d'ouverture avec une preuve d'identité **ET** de résidence valides pour se faire photographier et faire compléter son dossier. Elle est émise sur place et est gratuite. Elle est valide pour deux ans. Lors d'un déménagement, il est de la responsabilité du détenteur d'une carte citoyenne, ou de ses parents dans le cas d'un enfant, de signifier tout changement d'adresse sur le territoire de la ville de Sainte-Adèle. Pour ce faire, se présenter avec la nouvelle preuve de résidence afin de faire modifier les coordonnées dans le dossier. Même chose à l'échéance de la carte.

Que faire lorsqu'une carte est perdue?

Se présenter le plus rapidement possible à la **Bibliothèque** avec une preuve de résidence et une pièce d'identité. La carte sera remplacée avec un nouveau numéro pour des raisons de sécurité. Les frais de remplacement sont de 10 \$.

Le Service des loisirs ne fait pas le remplacement de carte.

Quelle sont les preuves de résidence valides reconnues?

- Permis de conduire
- Comptes de taxes ou scolaires
- Comptes de services (téléphone fixe, électricité, câblodistribution)
- Correspondance gouvernementale
- Enfants : Bulletin scolaire ou certificat de naissance + la preuve de résidence d'un des deux parents

Quelle sont les preuves de résidence non-reconnues?

- Tout bail incluant celui de la Régie du logement
- Facture de téléphone cellulaire
- Relevé bancaire

Quelle sont les pièces d'identité reconnues?

- Permis de conduire
- Carte d'assurance-maladie avec photo
- Passeport
- Carte étudiante avec photo

Heures d'ouverture - Bibliothèque

Lundi et samedi 10 h à 16 h
Mardi au vendredi 13 h 30 à 19 h 30

555, boulevard de Sainte-Adèle, porte 118
450 229-2921 poste 238

Heures d'ouverture - Service des loisirs

Lundi au jeudi 8 h à 16 h 15
Vendredi 8 h à 12 h
** Fermé entre 12 h et 13 h pour le dîner **

1200, Claude-Grégoire (secteur Mont-Rolland)
450 229-2921 poste 244